

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03618

Numéro SIREN : 817 487 077

Nom ou dénomination : AGLM IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2022 sous le numéro de dépôt 2113

AGLM IMMO
SAS au capital de 2 247 244 600 €

Siège social : 32, avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Baroeul
817 487 077 RCS Lille Métropole

.....

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE
DU 18 JANVIER 2022

se tenant à 8 heures

au siège social d'AG2R LA MONDIALE, 14-16 boulevard Malesherbes – 75008 Paris

Sont présents :

LA MONDIALE,

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie et de Capitalisation,
ayant son siège social : 32, avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Baroeul,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole,
sous le numéro 775 625 635,

détenant 20 357 600 actions de 100 euros,

représentée par Monsieur André Renaudin, Président directeur général,

et

AG2R PRÉVOYANCE,

Institution de Prévoyance,
ayant son siège social : 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 Paris,
identifiée au SIREN sous le numéro 333 232 270,

détenant 1 335 264 actions de 100 euros,

représentée par Monsieur David Simon, Directeur général délégué,

et

PRIMA,

Société anonyme régie par le Code des assurances,
ayant son siège social : 37 boulevard Brune - 75014 Paris,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris,
sous le numéro 333 193 795,

détenant 286 577 actions de 100 euros,

représentée par Monsieur Philippe Dabat, Président,

Est représenté :

VIASANTÉ MUTUELLE,

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité,
ayant son siège social : 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 Paris,
identifiée au SIREN sous le numéro 777 927 120,

détenant 160 573 actions de 100 euros,

représentée par La Mondiale, elle-même représentée par Monsieur André Renaudin, Président directeur général,

détenant ensemble la totalité des 22 140 014 actions composant le capital social de la Société, seuls actionnaires de **AGLM IMMO**.

Sont également présents :

Isabelle Clerc, Directeur général de la Société,
Jean Heitzmann, secrétaire de séance.

après rappel par le Directeur général des points à l'ordre du jour :

- Constatation d'une erreur matérielle dans le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2021 ;
- Pouvoirs en vue des formalités,

et la mise à disposition :

- du rapport du Président ;
- d'un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2021 ;
- du texte des résolutions proposées ;
- d'un exemplaire des statuts de la Société,

ont adopté les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale constate qu'une erreur matérielle s'est glissée à la quatrième résolution du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2021, à propos du nombre d'actions détenues par La Mondiale, et modifie ladite résolution ainsi qu'il suit :

Nouvelle mention :

« QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 6 – Apports (ajout)

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente-trois millions deux cent quarante-trois mille deux cents (33 243 200) euros pour le porter de deux milliards deux cent quatorze millions mille quatre cents (2 214 001 400) euros, à deux milliards deux cent quarante-sept millions deux cent quarante-quatre mille six cents (2 247 244 600) euros, par l'émission de 332 432 actions nouvelles de 100 euros de valeur nominale, et d'une prime d'émission globale de 46 756 800 euros. Cette augmentation de capital a été souscrite par Arpege Prévoyance pour 91 419 actions nouvelles et par La Mondiale pour 241 013 actions nouvelles.

Article 7 – Capital social (nouvelle rédaction)

Le capital social est fixé à la somme de 2 247 244 600 euros, montant des apports des actionnaires.

Il est divisé en 22 472 446 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, de même catégorie, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| • pour La Mondiale : | 20 598 613 actions |
| • pour AG2R Prévoyance : | 1 335 264 actions |
| • pour Prima : | 286 577 actions |
| • pour ViaSanté Mutuelle : | 160 573 actions |
| • pour Arpege Prévoyance : | 91 419 actions » |

Ancienne mention :

« QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 6 – Apports (ajout)

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente-trois millions deux cent quarante-trois mille deux cents (33 243 200) euros pour le porter de deux milliards deux cent quatorze millions mille quatre cents (2 214 001 400) euros, à deux milliards deux cent quarante-sept millions deux cent quarante-quatre mille six cents (2 247 244 600) euros, par l'émission de 332 432 actions nouvelles de 100 euros de valeur nominale, et d'une prime d'émission globale de 46 756 800 euros. Cette augmentation de capital a été souscrite par Arpege Prévoyance pour 91 419 actions nouvelles et par La Mondiale pour 241 013 actions nouvelles.

Article 7 – Capital social (nouvelle rédaction)

Le capital social est fixé à la somme de 2 247 244 600 euros, montant des apports des actionnaires.

Il est divisé en 22 472 446 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, de même catégorie, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports :

- *pour La Mondiale :* 20 357 600 actions
- *pour AG2R Prévoyance :* 1 335 264 actions
- *pour Prima :* 286 577 actions
- *pour ViaSanté Mutuelle :* 160 573 actions
- *pour Arpege Prévoyance :* 91 419 actions »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale constate que les statuts tels qu'ils ont été rédigés, approuvés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2021, signés, et déposés le 28 décembre 2021 sous le numéro 2021R026683 (2021 26791) comportent, eux, aucune erreur matérielle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'effectuer toutes formalités de publicité, dépôt et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

André Renaudin
pour **La Mondiale**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke.

David Simon
pour **AG2R Prévoyance**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, looped 'D' and a horizontal stroke.

Philippe Dabat
pour **Prima**

A handwritten signature in black ink, with a vertical stroke and a horizontal stroke.

André Renaudin
Représentant de La Mondiale
pour **ViaSanté Mutuelle**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke.